

(N° 71.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE au nom de la commission des naturalisations, sur la requête de MICHEL SCHOTTLY.

MESSIEURS,

Par requête du 13 avril 1836, Michel Schottly, soldat pensionné, aveugle par suite d'ophthalmie et demeurant à Tournay, demande la naturalisation, parce que, d'après une lettre du ministre de la guerre, le paiement de sa pension viagère ne pourra lui être continué, s'il ne produit pas un acte de naturalisation.

D'après un extrait de la matricule du 4^e régiment, le pétitionnaire est né à Unserhallau (Suisse) le 19 mai 1789. Il a servi au régiment suisse des Pays-Bas, depuis le 4 juin 1823 jusqu'au 8 mai 1829, époque du licenciement dudit corps.

A cette dernière date, il s'est engagé volontairement, et le 6 juillet 1832, il a été congédié, avec une pension provisoire, à cause d'infirmité.

La pension provisoire est rendue définitive par arrêté royal du 3 décembre 1835, n° 1968.

Michel Schottly est marié, sans enfans; tous les renseignemens s'accordent à faire connaître qu'il est d'une conduite irréprochable, sous tous les rapports.

Le secrétaire,

D.-J. LEJEUNE.

Le président,

FALLON (ISIDORE).